



**Le Fonds mondial**

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**Décision du Conseil d'administration à sa 25<sup>ème</sup> réunion  
Accra, Ghana, 21-22 novembre 2011**

*Conformément aux Règlement intérieur du Conseil d'administration du Fonds mondial, les décisions du Conseil d'administration et les documents qui s'y rapportent doivent être rédigés en anglais. Le contenu de ce document est une traduction de l'original en anglais, et n'est fourni qu'à titre informatif. Tous les efforts sont déployés pour que la traduction soit exacte, mais il peut cependant survenir des différences de sens entre le texte du présent document et la version originale anglaise. Au cas où apparaîtraient des divergences entre la version originale anglaise et la traduction, le texte original anglais fera foi.*

**Vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration  
Accra, Ghana, les 21 et 22 novembre 2011**

---

**Nomination du rapporteur**

**Décision GF/B25/DP 1:**

M. Alvaro Bermejo, membre de la circonscription des organisations non gouvernementales des pays développés, est nommé rapporteur de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration  
Accra, Ghana, les 21 et 22 novembre 2011**

---

**Approbation de l'ordre du jour**

**Décision GF/B25/DP 2:**

L'ordre du jour de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration (GF/B25/1) est approuvé.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration  
Accra, Ghana, les 21 et 22 novembre 2011**

---

**Approbation du rapport de la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration**

**Décision GF/B25/DP3 :**

Le rapport de la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration (GF/B25/10) est approuvé.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration  
Accra, Ghana, les 21 et 22 novembre 2011**

---

**Approbation du rapport de la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration**

**Décision GF/B25/DP4 :**

Le rapport de la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration (GF/B25/11) est approuvé.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Stratégie du Fonds mondial pour la période 2012-2016**

**Décision GF/B25/DP5 :**

Le Conseil d'administration fait référence à sa décision sur le Cadre stratégique du Fonds mondial pour la période 2012-2016 (GF/B23/DP14) et :

1. approuve le Cadre stratégique du Fonds mondial pour la période 2012-2016 (GF/B25/7/a) (le « Cadre stratégique »), donne son aval de principe aux actions stratégiques décrites dans la Stratégie du Fonds mondial pour la période 2012-2016 (GF/B25/7/b) (le « Document de stratégie ») et affirme sa vision d'une institution plus dynamique et engagée, travaillant plus étroitement avec les pays afin d'exercer un impact ;
2. demande au Secrétariat d'amorcer la mise en œuvre de la stratégie présentée dans le Cadre stratégique et le Document de stratégie ; et
3. demande au Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact :
  - i. de superviser la mise en œuvre de la stratégie ;
  - ii. d'examiner et de recommander, le cas échéant, tout changement dans la politique ou les activités nécessitant d'être débattu ou approuvé par le Conseil d'administration (ou de communiquer les autres changements au Groupe de coordination qui les soumettra à l'attention d'autres comités) ; et
  - iii. de fournir au Conseil d'administration, lors de la vingt-septième réunion du Conseil d'administration, puis régulièrement par la suite, le bilan des progrès réalisés grâce à la mise en œuvre des actions stratégiques.

*L'incidence budgétaire de la présente décision sera traitée en même temps que celle liée au plan de transformation consolidé, dans le cadre du processus d'approbation budgétaire 2012.*

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Approbation du plan de transformation consolidé**

**Décision GF/B25/DP6 :**

1. Afin de transformer le Fonds mondial en une organisation plus efficace et plus performante, le Conseil d'administration approuve le plan de transformation consolidé, présenté dans le document du Conseil d'administration intitulé « Plan de transformation consolidé » (GF/B25/4, Révision 1 et Annexe 1, Révision 1), pour cibler et mettre en œuvre les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau qui ont été adoptées lors de la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration et intégrer le Plan pour une réforme globale adopté lors de la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration. Le plan de transformation consolidé définit des objectifs, des résultats attendus et des délais pour une transformation passant par les éléments suivants :
  - a. transformation de l'allocation des ressources, de l'investissement, de la mesure et de l'évaluation des résultats ;
  - b. transformation de la gestion des risques ;
  - c. transformation de la gestion des subventions, notamment la collaboration avec les partenaires ;
  - d. transformation de l'organisation, de la gestion et de la culture du Secrétariat ;
  - e. transformation de la gouvernance du Conseil d'administration ; et
  - f. transformation de la mobilisation des ressources.
2. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat, au Bureau de l'Inspecteur général, au Président et au Vice-président du Conseil d'administration de poursuivre la mise en œuvre et de présenter un rapport détaillé sur l'avancement lors des deux réunions ordinaires du Conseil d'administration qui se tiendront au cours de l'année civile 2012.
3. Un examen visant à évaluer la réussite du plan de transformation consolidé et à identifier tous les ajustements qui peuvent être requis sera conduit après un an de mise en œuvre intégrale. Les résultats de cet examen doivent être présentés au Conseil d'administration lors de sa première réunion ordinaire de l'année civile 2013.
4. Les conséquences budgétaires du plan de transformation consolidé feront partie du budget de fonctionnement 2012. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de fournir, avant le 31 janvier 2012, une évaluation détaillée des coûts du plan de transformation consolidé réalisée sur la base des fonds estimés, selon les principes de neutralité des coûts et précisant de quelles activités déclassées proviendront les ressources.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

## **Réforme de la gouvernance**

### **Décision GF/B25/DP7 :**

Le Conseil d'administration note que :

- A. le Président et le Vice-président du Conseil d'administration ont été invités par le Conseil d'administration à entreprendre et à suivre une initiative de réforme de la gouvernance basée sur les recommandations formulées par le Groupe de travail sur des réformes globales à l'occasion de la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration. En se fondant sur un processus de consultations approfondies, le Président et le Vice-président ont présenté en septembre 2011 au Conseil d'administration un résumé des recommandations de réforme de la gouvernance, lesquelles ont été par la suite complétées par la publication des conclusions et des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau.
- B. Sur la base de ces recommandations, un certain nombre de décisions en matière de réforme de la gouvernance ont été adoptées par le Conseil d'administration à l'occasion de sa vingt-quatrième réunion, notamment le remplacement des quatre comités permanents par trois nouveaux comités permanents et la création d'un Groupe de coordination composé des présidents et vice-présidents du Conseil d'administration et des comités.

Afin d'approfondir la transformation du Fonds mondial, le Conseil d'administration décide ce qui suit :

1. Le Conseil d'administration approuve les Statuts révisés du Fonds mondial présentés à l'annexe 1 du document intitulé « Réformes de la gouvernance », GF/B25/5 (le « Document de gouvernance du Conseil d'administration »), qui remplaceront les Statuts existants du Fonds mondial, tels qu'amendés en dernier lieu par le Conseil d'administration le 2 mars 2011 (GF/B22/EDP/10).
2. Le Conseil d'administration approuve un acte constitutif pour chacun des nouveaux Comités permanents du Conseil d'administration, à savoir :
  - a. le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact (présentée à l'annexe 2 du Document de gouvernance du Conseil d'administration) ;
  - b. le Comité des finances et des résultats opérationnels (présentée à l'annexe 3 du Document de gouvernance du Conseil d'administration) ; et
  - c. le Comité d'audit et d'éthique (présentée à l'annexe 4 du Document de gouvernance du Conseil d'administration).

Ces actes constitutifs remplaceront les mandats des comités permanents, tels qu'amendés en dernier lieu lors de la dix-neuvième réunion du Conseil d'administration (GF/B19/DP8) ainsi que les mandats des comités ad hoc.





# Le Fonds mondial

De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

3. Le Conseil d'administration approuve le mandat du Groupe de coordination présenté à l'annexe 5 du Document de gouvernance du Conseil d'administration.
4. Le Conseil d'administration approuve le Règlement intérieur du Conseil d'administration et des comités du Fonds mondial (présenté à l'annexe 6, Révision 1 du Document de gouvernance du Conseil d'administration), qui remplacera le Règlement intérieur du Conseil d'administration, tel qu'amendé en dernier lieu le 2 mars 2011 (GF/B22/EDP/10), ainsi que les Règles et procédures des comités, telles qu'amendées en dernier lieu à l'occasion de la vingtième réunion du Conseil d'administration.
5. Le Conseil d'administration autorise le Secrétariat à modifier en conséquence et selon les besoins les politiques, processus et procédures existants, afin de transposer les amendements des documents de gouvernance du Fonds mondial présentés dans la présente décision.
6. Les amendements des documents de gouvernance du Fonds mondial présentés dans la présente décision ont effet immédiat.

Le Conseil d'administration note que la présente décision vient conclure la première phase du programme de réforme de la gouvernance, amorcé en mai 2011.

Le Conseil d'administration demande à son Président et à son Vice-président de proposer les autres réformes de gouvernance requises par la situation et de présenter leurs conclusions et leurs recommandations, qui feront l'objet d'une décision lors de la première réunion du Conseil d'administration de 2012.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Renouvellement du Groupe technique de référence en évaluation**

**Décision GF/B25/DP8 :**

Le Conseil d'administration décide de prolonger les mandats des membres actuels suivants du Groupe technique de référence en évaluation : Mme la Ministre Dorothee Kinde Gazard, M. le professeur Wim Van Damme, M. Stein-Erik Kruse, le docteur Kumaraswami Vasanthapuram et le docteur Lixia Wang, jusqu'à la fin du processus de recrutement et de sélection des nouveaux membres du Groupe technique de référence en évaluation, conformément au mandat de ce dernier (GF/B22/4, Annexe 5).

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Stratégie d'évaluation du Fonds mondial pour la période 2012-2016**

**Décision GF/B25/DP9 :**

Le Conseil d'administration :

1. approuve la Stratégie d'évaluation du Fonds mondial pour la période 2012-2016 (décrite à l'annexe 1 du rapport du Comité de la politique et de la stratégie [GF/B25/12]) ;
2. reconnaît que la Stratégie d'évaluation du Fonds mondial pour la période 2012-2016 pourra faire l'objet de révisions supplémentaires afin d'assurer sa cohérence avec la version définitive de la Stratégie du Fonds mondial pour la période 2012-2016, approuvée par la décision GF/B25/DP5, et demande que le Secrétariat, en collaboration avec le Groupe technique de référence en évaluation, mette à jour, le cas échéant, la Stratégie d'évaluation du Fonds mondial pour la période 2012-2016 ;
3. demande au Groupe technique de référence en évaluation d'élaborer un plan de mise en œuvre annuel de la Stratégie d'évaluation du Fonds mondial pour la période 2012-2016 ;  
et
4. demande au Groupe technique de référence en évaluation, par l'intermédiaire du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact, de soumettre pour approbation une version amendée de la Stratégie d'évaluation du Fonds mondial pour la période 2012-2016, ainsi que le premier plan de mise en œuvre annuel, à l'occasion de la vingt-sixième réunion du Conseil d'administration, et de présenter par la suite un tel plan chaque année.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Examen du cadre des résultats institutionnels**

**Décision GF/B25/DP10 :**

Le Conseil d'administration :

1. fait référence à l'approbation par le Comité de la politique et de la stratégie des conclusions de l'examen indépendant du cadre d'indicateurs clés de résultats (GF/PSC16/07) et demande au Secrétariat de réviser ce cadre en tenant compte de cet examen indépendant, des recommandations du Groupe de haut niveau (approuvées par la décision GF/B24/DP3) et de la Stratégie du Fonds mondial pour la période 2012-2016 (approuvée par la décision GF/B25/DP5) ;
2. demande au Secrétariat de présenter le cadre modifié d'indicateurs clés de résultats au Conseil d'administration en vue de l'adoption d'une décision entérinant les éventuelles modifications ; et
3. demande au Secrétariat d'allouer les ressources suffisantes en application du cadre d'indicateurs clés de résultats pour permettre une communication d'informations appropriée aux comités du Conseil d'administration en lien avec les indicateurs clés de résultats en vertu de leur fonction de supervision.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

### **Composition du Comité technique d'examen des propositions**

#### **Décision GF/B25/DP11 :**

1. Le Conseil d'administration fait référence à sa décision relative au « Recrutement des membres du Comité technique d'examen des propositions pour la période 2010-2012 » (B21/EDP/18) désignant les membres du Groupe de soutien du Comité technique d'examen des propositions, le vivier d'experts à partir duquel la composition du Comité technique d'examen des propositions sera renouvelée en cas de vacances de postes au sein du comité. Le Conseil d'administration souligne également que chacun des membres du Groupe de soutien du Comité technique d'examen des propositions (présentés à l'annexe 1 du rapport B21/EDP/18) a été recommandé par le Comité du portefeuille et de la mise en œuvre ainsi que par le Directeur exécutif du Secrétariat du Fonds mondial. Le Conseil d'administration autorise le Président et les Vice-présidents du Comité technique d'examen des propositions à désigner des membres du Groupe de soutien du Comité technique d'examen des propositions en remplacement de postes vacants de membres permanents et suppléants du Comité technique d'examen des propositions.
2. Le Conseil d'administration autorise le Président et les Vice-présidents du Comité technique d'examen des propositions à ajouter des membres au Comité pour répondre aux besoins d'une série de propositions donnée. Ces membres supplémentaires seront sélectionnés parmi les membres suppléants et, en cas d'indisponibilité des membres, parmi d'anciens membres du Comité technique d'examen des propositions.
3. Le cas échéant, la direction du comité signalera tout ajout de membres au Comité du Conseil d'administration concerné.
4. Le mandat du Comité technique d'examen des propositions sera amendé en conséquence.

#### **Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Approbation du processus volontaire de règlement des différends**

**Décision GF/B25/DP12 :**

Le Conseil d'administration approuve l'adoption d'un processus volontaire de règlement des différends, tel que décrit dans le document GF/FAC17/23, afin de fournir aux bénéficiaires principaux de subventions une option de recours non contraignante en remplacement de l'arbitrage afin de régler des différends liés à l'audit final ou à des rapports d'inspection du Bureau de l'Inspecteur général.

Les conséquences budgétaires du Processus volontaire de règlement des différends feront partie du budget de fonctionnement 2012.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**La Stratégie de ressources humaines à moyen terme du Fonds mondial**

**Décision GF/B25/DP13 :**

Le Conseil d'administration approuve la Stratégie de ressources humaines à moyen terme du Fonds mondial, telle que décrite dans le document GF/FAC17/17.

La mise en œuvre de cette décision n'aura pas d'incidences budgétaires au regard de la proposition de budget de fonctionnement 2012.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

### Désignation des responsables des comités

#### Décision GF/B25/DP14 :

1. Le Conseil d'administration approuve la désignation de Todd Summers et de Shaun Mellors, respectivement comme Président et Vice-président du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la désignation de leurs successeurs respectifs.
2. Le Conseil d'administration approuve la désignation de Viorel Soltan et de John Monahan, respectivement comme Président et Vice-président du Comité des finances et des résultats opérationnels pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la désignation de leurs successeurs respectifs.
3. Le Conseil d'administration approuve la désignation de Brian Brink, Claude Rubinowicz et Karlo Boras comme membres du Comité d'audit et d'éthique, occupant les sièges du comité réservés aux circonscriptions du Conseil d'administration, et de Brian Brink en tant que Vice-président du Comité d'audit et d'éthique, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la désignation de leurs successeurs respectifs. Les quatre sièges restants du Comité d'audit et d'éthique réservés à des membres indépendants, y compris celui du Président du comité, seront attribués par le Conseil d'administration en temps utile, en fonction des nominations transmises par le Groupe de coordination.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



## **Budget de fonctionnement 2012**

### **Décision GF/B25/DP15 :**

1. Le Conseil d'administration approuve une limite budgétaire de 369,9 millions de dollars pour le budget de fonctionnement 2012, comme présentée à l'annexe 1 du rapport du Comité des finances et de la vérification, soumis lors de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration (GF/B25/14), basée sur le taux de change défini à l'annexe 1 de ce rapport (GF/B25/14), et sous réserve que le Secrétariat fournisse un document budgétaire à présenter au Comité des finances et des résultats opérationnels et à partager avec le Conseil d'administration avant fin 2011.
2. Le Secrétariat devra conclure un contrat à terme avec une banque de bonne réputation et informer le Conseil d'administration du montant du budget, au taux de change déterminé à la date de signature du contrat à terme, sous la forme d'un document remis au Conseil d'administration. Le nouveau montant sera alors considéré comme budget de fonctionnement 2012 approuvé.
3. L'emploi de toute somme provenant du fonds de prévoyance de 3 millions de dollars prévu dans le budget 2012 du Bureau de l'Inspecteur général, est soumis à l'autorisation préalable du Comité des finances et des résultats opérationnels statuant après avis du Comité d'audit et d'éthique.

L'incidence budgétaire de cette décision se chiffre à 369,9 millions de dollars en 2012. Cette somme couvre les coûts de cinq postes supplémentaires pour le Bureau de l'Inspecteur général, d'un poste supplémentaire de soutien à la direction du Conseil d'administration pour 2012 et les coûts pour une année entière de 25 postes supplémentaires déjà approuvés par la décision GF/B23/EDP/07.

### **Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Modification de la reconduction des subventions et transition vers le nouveau financement**

**Décision GF/B25/DP16 :**

Le Conseil d'administration :

1. Compte tenu des contraintes qui pèsent actuellement sur les ressources, adopte les mesures décrites à l'annexe 1 pour disposer des ressources permettant le maintien, par les bénéficiaires actuels, des services essentiels de prévention, de traitement et/ou de soins.
2. Accepte d'établir un mécanisme transitoire de financement, tel que décrit à l'annexe 2, afin d'assurer ce maintien du financement.
3. Décide de convertir la série 11 en une nouvelle offre de financement s'inscrivant dans la logique de la nouvelle Stratégie du Fonds mondial pour la période 2012-2016, l'objectif étant de financer des propositions dans le cadre du nouveau modèle à compter de début 2014. Les propositions de la série 11 mises à jour peuvent former la base d'une demande au titre de la prochaine offre de financement.
4. Demande au Secrétariat de collaborer avec les pays et les partenaires pour élaborer des demandes détaillées pour des programmes concernant les trois maladies et les investissements connexes destinés à renforcer les systèmes de santé et la société civile, dans le cadre de la nouvelle démarche stratégique envisagée dans la nouvelle Stratégie. Ces informations devront être disponibles lors de la reconstitution des ressources à mi-parcours.
5. Demande urgemment aux donateurs d'envisager des mesures permettant d'accroître et d'accélérer le financement et aux gouvernements responsables de la mise en œuvre dans leurs pays, spécialement ceux des pays à revenu intermédiaire, d'accroître le financement se rapportant aux trois maladies, ainsi que les investissements en matière de santé qui s'y rapportent.
6. Délègue au Président du Conseil d'administration, en consultation avec le Vice-président, le pouvoir de prendre ou de déléguer toute décision supplémentaire nécessaire à la mise en œuvre de ce qui précède. Le Président du Conseil d'administration devra communiquer au Conseil d'administration toute décision prise à cet égard.

**Signé :**

---

Alvaro Bermejo  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Annexe 1 à la décision GF/B25/DP16**

**Annexe 1 : mesures financières**

1. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, un processus modifié de demande et d'approbation des reconductions de financement sera employé pour garantir des investissements stratégiques, conformément à ce qui est prévu dans les « Possibilités de modification des processus de demande, de reconduction et d'approbation des investissements nouveaux et existants » (GF/B25/8).
2. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les critères d'admissibilité suivants entreront en vigueur pour les demandes de reconduction:
  - a. les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure du Groupe des Vingt (G-20) dont la charge de morbidité n'atteint pas un niveau extrême ne pourront plus prétendre à une reconduction des subventions ; et
  - b. le financement de contrepartie et le ciblage des critères de proposition prévus par la politique relative à l'admissibilité, au financement de contrepartie et à l'établissement des priorités s'appliqueront.
3. Des mesures de transition, telles que décrites dans la décision GF/B25/8, seront prises pour les pays concernés par les changements ci-avant relatifs à l'admissibilité.
4. La disposition prévoyant un délai de grâce d'un an pour changer la classification du niveau de revenu des pays sera annulée, tant pour les nouvelles propositions que pour les reconductions de subventions.
5. Le Comité technique d'examen des propositions appuiera le processus de reconduction en fournissant des compétences techniques indépendantes au groupe du Secrétariat chargé d'établir les recommandations relatives aux reconductions des subventions.
6. Le financement total approuvé pour les reconductions des subventions des pays à faible revenu sera au moins égal à 55 pour cent de toute fenêtre de financement annuelle.
7. Les engagements additionnels (tels que décrits dans la politique globale de financement) de plus d'un an seront engagés par tranches annuelles pour la reconduction des subventions existantes.

**Annexe 2 à la décision GF/B25/DP16**

**Annexe 2 : mécanisme transitoire de financement**

**Champ d'application :**

1. Les bénéficiaires peuvent demander jusqu'à deux ans de financement pour la poursuite des programmes essentiels de prévention, de traitement et ou/de soin actuellement financés par le Fonds mondial et qui, sans cela, seraient interrompus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 mars 2014.
2. Le Secrétariat, en consultation avec les partenaires et le Comité technique d'examen des propositions, élaborera des lignes directrices sur les éléments composant « les services essentiels de prévention, de traitement et/ou de soins ».
3. Les candidats doivent démontrer qu'aucune autre source de financement n'est disponible pour les activités proposées.
4. La politique relative à l'admissibilité, au financement de contrepartie et à l'établissement des priorités s'appliquera.
5. Le délai pour le dépôt des demandes est fixé au 31 mars 2012.
6. Ces critères s'appliqueront également aux demandes relevant de la deuxième phase des demandes de subvention au titre de la stratégie nationale.
7. La plateforme de financement des systèmes de santé sera suspendue jusqu'à ce que le nouveau modèle de financement soit opérationnel.

**Processus d'examen et d'approbation**

1. Le Comité technique d'examen des propositions évaluera les demandes relevant du mécanisme transitoire de financement, conformément aux critères de son mandat, et déterminera si les candidats présentent un risque « d'interruption des services essentiels de prévention, de traitement et/ou de soin » et si les activités peuvent être financées par une autre source.
2. Le Conseil d'administration ou un comité approprié, selon la décision du Président du Conseil d'administration, entérinera les recommandations du Comité technique d'examen des propositions et fournira, si la demande dépasse l'offre, des lignes directrices quant à l'établissement des priorités.
3. Les demandes seront approuvées au fur et à mesure. Les fonds pourront être engagés de manière échelonnée, afin de minimiser l'interruption des activités.

### **Mise en œuvre**

1. Si les programmes risquent d'être interrompus avant la mise à disposition des fonds relevant du mécanisme transitoire de financement, le Secrétariat (sous la direction du Président du Conseil d'administration) élaborera un mécanisme de financement relais pour garantir une interruption d'un montant et d'une durée minimum.